



Lettre hebdomadaire du Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine n°65– Le 10 juillet 2015

Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine vous invite à prendre connaissance de l'actualité des services de l'État en région

Actualité en région

Les sous-préfets de la région Bretagne réunis pour améliorer la coordination des politiques publiques dans les territoires



Les sous-préfets de la région Bretagne ont été réunis à l'initiative du préfet de région Bretagne, en présence du préfet du Morbihan et des directeurs régionaux, le 2 juillet à Pontivy pour travailler à l'amélioration de la coordination de l'action des services de l'État afin de répondre aux besoins des territoires. Il s'agit d'une mission prioritaire des services de l'État. Comme l'a rappelé la charte de la déconcentration, l'arrondissement est le cadre territorial de l'animation du développement local et de l'action administrative locale de l'État.

Le sous-préfet, qui est à sa tête, est donc naturellement celui qui a en charge de piloter cette animation et l'action administrative avec l'appui des services départementaux et régionaux. Les projets structurants d'organisation de la présence des services au public, de développement économique et d'organisation de la gouvernance territoriale ont notamment été évoqués lors de ce séminaire.

[En savoir +](#)

Actualité en Ille-et-Vilaine

Départ du Colonel BOUILLIÉ, commandant le groupement de gendarmerie départementale d'Ille et Vilaine, le 1er août 2015 pour la Direction générale de la gendarmerie nationale



[En savoir +](#)

Le colonel Fabrice BOUILLIÉ, commandant du groupement de gendarmerie départementale d'Ille-et-Vilaine depuis le 1er juillet 2012, quittera ses fonctions le 1er août 2015 pour prendre la direction du bureau de la police judiciaire à la direction générale de la gendarmerie nationale.

Patrick STRZODA, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, a tenu à remercier le Colonel Bouillié, très apprécié des autorités et de ses équipes, pour ses trois années passées au service du département, au cours d'une réception donnée à l'Hôtel préfectoral. Après avoir retracé son parcours dans la gendarmerie depuis 1992, le Préfet a ensuite évoqué les dossiers marquants traités par le colonel Bouillié lors de son passage en Ille-et-Vilaine.

Le colonel François-Xavier LESUEUR actuellement affecté au cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale lui succèdera.

Environnement

2ème Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques : Le Plan Breton pour l'Eau prend son essor



[En savoir +](#)

À l'occasion de la 2ème réunion de la Conférence bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA), qui s'est tenue mardi 7 juillet à Rennes, ses 150 membres ont été invités à réagir et apporter leurs contributions à la première trame du Plan breton pour l'eau.

Depuis l'installation de la CBEMA, fin 2014, l'État, la Région, les Départements d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère ainsi que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ont travaillé de concert pour bâtir ce premier projet, dont l'objectif est de donner une nouvelle impulsion à la politique de l'eau en Bretagne.

Politique de la Ville

Signature du Contrat de ville de Saint-Malo mercredi 8 juillet 2015



[En savoir +](#)

Patrick STROZDA, Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Claude RENOULT, Président de Saint-Malo Agglomération et Maire de Saint-Malo et l'ensemble des partenaires ont signé mercredi 8 juillet 2015 le nouveau Contrat de ville de Saint-Malo pour la période 2015-2020. La signature de ce contrat ville de nouvelle génération est l'aboutissement d'un travail avec les partenaires, les collectivités, les institutions et les habitants. Les contrats de villes sont issus de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014. Ils répondent à trois ambitions :

- articuler les enjeux des trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, ainsi que l'emploi et le développement économique,
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines,
- améliorer les conditions de vie et d'emploi de leurs habitants en luttant notamment contre toutes les formes de discrimination.

Sécurité

Mise en service du second radar « autonome » en France sur la RD 177 (axe Redon/Rennes) mardi 07 juillet 2015



Dans la continuité de l'implantation le 4 juillet dernier du premier radar dit autonome, en Seine-et-Marne, un deuxième radar autonome a été installé le 7 juillet 2015 sur la RD 177 sur la commune de Sainte-Marie.

La mise en service opérationnel de cet équipement de contrôle de vitesse vise à sécuriser les personnels de chantier et les usagers de la route.

Transporté au moyen d'une remorque, le radar autonome est destiné à être placé et déplacé rapidement sur des zones de danger temporaire : au bord d'une route, sur une zone de refuge, un accotement ou derrière les balises d'un chantier. Equipé d'un flash visible, il contrôle la vitesse dans les deux sens, sur quatre voies de circulation en même temps (si elles ne sont pas séparées par un terre-plein central).

[En savoir +](#)

La sécurité en période estivale : Numéro spécial été 2015



Ce dossier spécial été 2015 est consacré à la sécurité en période estivale. La sécurité des personnes et des biens constitue une des missions essentielles des services de l'Etat. Elle mobilise de nombreux agents, particulièrement en cette période de l'année où nos concitoyens aspirent à la tranquillité et au repos et où un afflux important de vacanciers et touristes viennent profiter des formidables atouts de notre région.

[En savoir +](#)

Réalisé avec le concours des services de l'État mobilisés pour la sécurité publique, civile, routière et celle des consommateurs, ce livret spécial été 2015 est disponible sur le site Internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

L'Etat investit pour la sécurité maritime

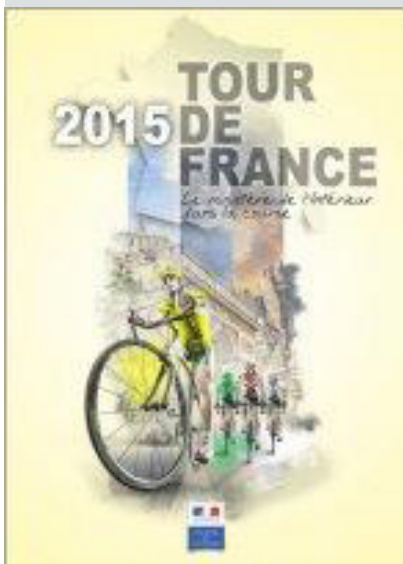


Le 1er juillet a eu lieu à Lorient la cérémonie d'entrée en service officielle du nouveau baliseur ATLANTIQUE de l'Armement des phares et balises qui participe à la réalisation du balisage et à l'entretien des bouées, balises, tourelles et phares en mer situés au large des côtes du Morbihan, de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

Le travail de sécurisation des côtes et de leurs approches, auquel participe l'ATLANTIQUE, contribue à l'action nationale en matière de sécurité de la navigation et des activités nautiques et maritimes, et permet à la France de répondre à ses obligations internationales en la matière.

[En savoir +](#)

Passage du Tour de France 2015 en Bretagne



À l'occasion de la 102ème édition du Tour de France, la région Bretagne accueillera trois étapes :

- vendredi 10 juillet 2015 en Ille-et-Vilaine : 7ème étape St Livarot - Fougères (190,5 kilomètres)

- samedi 11 juillet 2015 en Ille-et-Vilaine et Côtes d'Armor : 8ème étape Rennes – Mûr-de-Bretagne (181,5 kilomètres)

- dimanche 12 juillet 2015 dans le Morbihan : 9ème étape Contre-la-Montre par équipe Vannes-Plumelec (28 kilomètres)

Le Tour de France est une grande fête sportive et populaire mais la sécurité de chacun demeure une priorité. Les différentes composantes du Ministère de l'Intérieur (Préfecture, Sous-préfecture, Gendarmerie et Police Nationale, Sécurité civile) sont mobilisées pour permettre au Tour de France de se dérouler dans des conditions optimales de sécurité. Les préfetures sont fortement impliquées et activent des Centres Opérationnels Départementaux (COD) et Postes de Commandement Opérationnel (PCO). Ainsi, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a activé un PCO à Fougères pour la 7ème étape. Un COD sera installé à Rennes pour la 8ème étape afin de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et celle des différents opérateurs et partenaires.

[En savoir +](#)

Toute l'actualité des services de l'État en Bretagne et en Ille-et-Vilaine sur :



www.bretagne.gouv.fr
www.ille-et-vilaine.gouv.fr

Directeur de la publication : Patrick Strzoda, Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Crédits photos: Service Régional de la Communication Interministérielle, Ministère de l'Intérieur.



Pour se désabonner de cette newsletter, veuillez visiter le lien suivant: [se désabonner](#)

© 2015 Portail de l'Etat en Bretagne